Le tribunal fixe la date de l’audience consacrée à la levée de l’interdiction de voyage visant un chargé de campagne d’Amnesty

25 mai 2020

Après avoir accepté, fin mars, une requête d’Amnesty International demandant la levée de l’interdiction de voyager imposée par les autorités israéliennes à l’un des membres de son personnel, le tribunal de district de Jérusalem a fixé la date de l’audience consacrée à cette question au 31 mai.

Laith Abu Zeyad, chargé de campagne sur Israël et les territoires palestiniens occupés à Amnesty International, est un Palestinien vivant en Cisjordanie occupée. Il est soumis par les autorités israéliennes à une interdiction de se rendre à l’étranger depuis octobre 2019, pour des « raisons de sécurité » qui n’ont pas été précisées. Les précédentes tentatives d’Amnesty International pour faire annuler cette interdiction par voie administrative ont échoué.

« La décision des autorités israéliennes de lui imposer cette interdiction est sans fondement. Laith Abu Zeyad est un défenseur des droits humains qui devrait être protégé, pas sanctionné. L'idée selon laquelle il représente une menace pour la sécurité est tout simplement absurde, a déclaré Saleh Higazi, directeur adjoint du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord à Amnesty International.

« Nous demandons au tribunal de lever l'interdiction de voyager visant notre collègue Laith Abu Zeyad, mais les autorités peuvent décider de l'annuler avant cette audience et elles devraient assurément le faire sur-le-champ.

« L'interdiction de voyager visant Laith Abu Zeyad depuis octobre 2019 a des répercussions très fortes sur sa capacité à faire son travail et de graves conséquences sur le plan personnel. Nous en profitons pour demander aux autorités israéliennes de mettre fin à toutes les violations visant les défenseur·e·s des droits humains en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. »

Complément d'information

Le 25 mars 2020, Amnesty International a soumis une requête au tribunal de district de Jérusalem demandant la levée de l'interdiction de voyager prononcée contre Laith Abu Zeyad.

En septembre 2019, Laith Abu Zeyad a déposé une demande de permis humanitaire au poste de contrôle militaire d'al Zaytoona (Hazatem), près de Jérusalem, afin de pouvoir accompagner sa mère qui devait recevoir des soins médicaux à Jérusalem. Sa demande a été rejetée le jour même pour des « raisons de sécurité », sans aucune autre explication. En décembre dernier, les autorités ont refusé qu'il rende visite à sa mère atteinte d'un cancer, si bien qu'il n'a pas pu la voir avant qu'elle ne décède.

En juin 2018, Laith Abu Zeyad comptait parmi des personnes détenues de manière arbitraire et torturées par les forces de sécurité palestiniennes, durant la répression d'une manifestation organisée par des militants palestiniens à Ramallah.

Lire aussi : Sur le site d'Amnesty International

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >
- Adresse de cet article : https://plateforme-palestine.org/Le-tribunal-fixe-la-date-de-l-audience-consacree-a-la-levee-de-l-interdiction